



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 8 Réunion en visioconférence du Jeudi 22 janvier 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Bruno VERON
Excusé(s) :	Mme Christelle LOUET M. Maurice FOURNILLON
Invités :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2025/2026. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émises par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2025/2026 publiés en annexe du présent PV. Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM**
Date de la demande : 17/01/2026

U13 : ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM

Avis de la Commission : La Commission donne un avis favorable.

La Commission transmet le présent PV à la Commission des Compétitions et des Calendriers.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 23 janvier 2026